



La lettre d'infos

Vendredi 17 Septembre 2021



INAUGURATION DU STADE DE REMY



Le 11 septembre 2021, le stade municipal du club de REMY avait des allures de fête et changeait de nom.

L'illustre dirigeant Michel VASQUEZ était à l'honneur puisque le stade porte désormais son nom.

Michel VASQUEZ, du haut de ses 88 ans, est toujours resté dans ce club soit 64 années de fidélité. C'est en compagnie de son épouse et sous la direction de Madame la Mairesse et son conseil municipal que Michel se voyait honoré et récompensé.

De nombreuses personnes étaient présentes et notamment Monsieur le Sénateur de l'Oise Olivier PACCAUD ainsi que différents maires et adjoints des communes environnantes ainsi que ses proches, ses amis et plusieurs représentants du Comité de Direction du District Oise de Football avec son Président Claude COQUEMA.

Après quelques éloges des personnalités présentes, c'est devant le verre de l'amitié et dans le respect des règles sanitaires que se clôtura cette manifestation.

Le District Oise de Football et ses membres adressent leurs plus chaleureuses félicitations à Michel VASQUEZ.



Texte : M. Claude COQUEMA – Photos : ES REMY

Diffusion coordonnées



Nous remarquons que bon nombre de membres des Comités de Direction des clubs bloquent via Footclubs, la diffusion de leurs coordonnées (adresses postales et/ou téléphoniques et/ou adresse mail personnelle). Ces renseignements importants ne peuvent plus être consultés sur Footclubs ou sur le site du District.

Nous comprenons fort bien ce choix qui est le leur mais nous vous rappelons que le fait de ne pas diffuser ces informations est préjudiciable pour tous, car vos adversaires ne peuvent pas vous contacter en cas de besoin ou de nécessité de dernière minute. Le fait d'assurer la présidence ou le secrétariat d'un club nécessite un minimum d'ouverture aux autres. **Il apparaît indispensable et c'est un minimum, que les coordonnées du correspondant du club soient visibles par tous sinon il est inutile d'être correspondant (cocher ou décocher les bonnes cases sur Foot clubs pour les coordonnées du Président, Correspondant, Trésorier...)**

Merci pour votre compréhension.

FORFAITS GÉNÉRAUX

Veillez noter que les équipes ci-dessous ont déclaré forfait général pour la saison 2021/2022 :

- AS THOUROTTE Seniors D2 groupe D
- AS MONTMACQ Seniors D4 groupe E
- LE PAYS DU VALOIS 4 Brassage Challenge Patoux groupe M
- AS MONTMACQ 2 Brassage Challenge Patoux groupe O
- RCCA CREIL 2 Vétérans niveau 2 groupe B
- US ST GERMER Brassage U18 Echiquier groupe A
- US CHEVRIERES/GRANDFRESNOY U18 Echiquier Groupe B
- FC SALENCY Brassage U16 Echiquier groupe B
- FR LES AGEUX Critérium U15 à 7 groupe B
- FC Portugais COMPIEGNE Féminines Seniors à 8 groupe D
- AS ORRY LA CHAPELLE U13 groupe B niveau 1
- AS PEROY U11 groupe J niveau 3 1^{ère} phase
- FC MUIRANCOURT U13 groupe J niveau 3 1^{ère} phase
- US VERBERIE U13 groupe E niveau 3 1^{ère} phase

Assemblée Générale



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE D'AUTOMNE DES CLUBS DE L'OISE

Le District Oise de Football porte à la connaissance des clubs que se tiendra le Samedi 9 Octobre 2021, accueil des représentants à partir de 8H15 (début de l'AG à 9H00) à l'Empreinte du Crédit Agricole Brie Picardie, 1 Avenue du Beauvaisis à BEAUVAIS, l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire des clubs de l'Oise.

Notre partenaire le Crédit Agricole demande obligatoirement une inscription préalable en ligne *en cliquant [ici](#)*.

Nota : Compte tenu des conditions sanitaires actuelles et des mesures de distanciation sociale il ne sera autorisé sur le site qu'un seul représentant par club. Pass Sanitaire obligatoire et respect du protocole sanitaire habituel





ARBITRAGE SENIORS D5 PATOUX ET LOISIRS

Nous vous rappelons les dispositions votées par les clubs lors de l'Assemblée Générale du District du 26/06/2021

Article 14-1 : CUMUL FONCTION ARBITRAGE & JOUEURS

En vertu de l'adoption de vœu lors de l'assemblée générale d'été 2021 du D.O.F, il est possible pour deux joueurs d'une même équipe d'occuper successivement deux fonctions lors d'une même rencontre, soit celle de joueur et celle d'arbitre assistant sous réserve de répondre aux conditions suivantes :

- la rencontre doit concerner un championnat senior à onze de niveau D5 ou toute autre rencontre de football loisir seniors (pratiqué à 11 ou à 7). Les rencontres de coupes n'offrent pas cette possibilité,
- inscription en tant que joueurs sur la FMI des deux joueurs à occuper un poste d'arbitre assistant durant la rencontre, le premier à occuper la fonction d'arbitre assistant sera inscrit en tant qu'arbitre assistant ainsi qu'en tant que remplaçant, le second sera inscrit en premier lieu en tant que joueur puis en tant que dirigeant sur la partie « encadrement » de la FMI. Cette procédure est obligatoire afin que les deux capitaines ainsi que l'arbitre central puissent identifier les deux seuls joueurs autorisés à cette permutation,

Un seul et unique changement d'arbitre assistant sera possible par équipe pour toute la rencontre. Celui-ci pourra intervenir lors d'un arrêt de jeu à n'importe quel moment de la partie et après autorisation de l'arbitre central de la rencontre.

KEOLIS RECRUTE

Des Conducteurs/trices - Permis B

Si vous recherchez un complément d'activité, cette offre est faite pour vous !

KEOLIS OISE, filiale du Groupe KEOLIS, est un acteur majeur du transport urbain et interurbain sur le secteur de l'Oise, de la Somme et de la marne.

Spécialisé dans le transport de voyageurs, notre gamme s'étend sur des activités différentes telles que :

- les transports scolaires, lignes réguliers ;
- les services occasionnels et de tourisme ;
- le transport de personnel ;
- les services urbains ...

KEOLIS Oise recherche un conducteur/trice titulaire du permis B, afin d'assurer le transport individuel d'élève sur le secteur du sud de l'Oise.

Missions

La mission principale sera d'assurer le trajet domicile - établissement scolaire d'un ou deux élevés le matin et le soir dans les meilleures conditions de sécurité et de confort.

Compétences

Ponctualité

Sens du service

Prise d'initiatives face à des situations inattendues

Caractéristique du poste

A pourvoir immédiatement

Travail en temps partiel (20h/semaine) organisé avec une vacation le matin entre 06h45 et 08h30 et une vacation en fin de journée entre 16h et 18h.

Taux horaire : 10.97€ + 13ème mois + Prime vacances +Intéressement

Profil du candidat

Etre titulaire du Permis B.

Toute personne postulant sur ce poste pourra faire l'objet d'une enquête administrative, conformément aux articles L.114-2 et R.114-8 I du Code de la sécurité intérieure

Si vous êtes intéressés par ce poste, merci de nous faire parvenir votre demande uniquement par mail à : secretariat@oise.fff.fr qui fera suivre votre courrier à la personne responsable.

KEOLIS partenaire du District Oise de Football

AGENDA

Prochaines réunions de Commissions du District

✚ Lundi 20 Septembre 2021

17h00 : Bureau Comité de Direction

✚ Mercredi 22 Septembre 2021

17h45 : Comité de Direction

✚ Jeudi 23 Septembre 2021

17h30 : Commission de Discipline

19h 00 : Commission Futsal avec les clubs

✚ Samedi 25 Septembre 2021

9h00 : Commission des Délégués

LA VIE DES CLUBS

L'US Chevrières-Grandfresnoy Football est à la recherche :

- d'un gardien de but pour sa catégorie U18 R2 (joueur né en 2004 ou 2005) !

Le poste est à pourvoir dès maintenant.

Si intéressé, merci de contacter Léo BOYER au 07-72-29-78-97.

Possibilité d'essai lors des entrainements, le mardi et le jeudi de 19h15 à 20h45 à Chevrières.

- de joueurs, nés en 2008, pour son équipe U14 Ligue.

Si intéressé, merci de contacter Christophe BOYER au 06-23-50-01-60.

Possibilité d'essai lors des entrainements le mercredi de 18h30 à 20h30 et le vendredi de 18h30 à 20h à Chevrières.

L'US MARSEILLE EN BEAUVAISIS recherche un gardien de but en U11.

Entraînement les mardi et vendredi à partir de 18h00 et entraînement spécifique gardien jeunes le mercredi à 18h30.

Contact au 07 61 94 28 99

FORMATION PSC1

Le CDOS OISE, en collaboration avec la Croix Rouge Française, reprend son programme de formation PSC1 arrêté suite à la pandémie.

La prochaine session aura lieu le **samedi 02 octobre 2021 à CREIL au Centre des Cadres Sportifs.**

Les personnes intéressées doivent impérativement transmettre la fiche d'inscription (qui a été envoyée aux clubs par mail), dûment renseignée par retour de mail.

Le règlement par chèque libellé à l'ordre du CDOS OISE sera à remettre le jour de la formation.

<h2>Fiche d'inscription</h2> <p>« Formation PSC1 du Samedi 02 octobre 2021 à CREIL »</p>	
<p>A retourner au plus tard pour le <u>mardi 28 septembre 2021</u></p> <p><i>(DOSSIER A REMPLIR EN MAJUSCULES LISIBLES SVP)</i></p>	
Stagiaire	
Nom :	
Prénom :	
Adresse :	
Code postal : Ville	
Mail de contact (indispensable pour recevoir la convocation) :	
Téléphone	
Club sportif	
Nom :	
Discipline :	
Ville :	
Mail :	
Validation par le club : <u>Cachet et Signature du Président</u>	
<p>Fiche d'inscription à retourner au CDOS 60 au plus tard le 28 septembre 2021 Accompagnée d'un chèque de 40 € libellé à l'ordre du CDOS OISE</p> <p>La convocation pour la formation sera envoyée avant le jour J aux participants dont le dossier est complet (fiche et règlement) Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter par mail ou téléphone</p> <p>CDOS Oise 1 rue du Général Leclerc – 60100 CREIL Tél. : 03.44.25.11.63 Mail : oise@franceolympique.com http://oise.franceolympique.com</p>	

PROCÈS - VERBAUX



COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion en visio du 16 septembre 2021

Président : Jean-Luc BOURLAND

Présents : MM. Nicolas ALLART, Alain DETAVE, Daniel DUBOIS, Jean-Baptiste ESPONDE **Excusés :** Thierry DESESSART, Mickaël GUFFROY, Jacky ROUSSEL

A titre répétitif mais indispensable comme pour les années précédentes, la Commission invite l'ensemble des clubs et du corps arbitral de s'inspirer des articles 24 – 25 – 26 – 29 – 30 – 31 – 32 – 33 et 34 du statut de l'arbitrage afin d'en connaître le contenu.

Ces articles sont consultables sur le site de la F.F.F

La Commission souhaite un bon rétablissement à Jean Desessart et Erwan Bourland.

1-) Courriers

La commission prend note des courriers du club de la Neuville /Oudeuil (15/07) et de M. Robillard Alexis arbitre du club (27/08) et transmet le dossier à la commission du statut régionale suite à une opposition. La commission prend note de la demande de licence de Lefevre Laurent pour le club de Val d'Autômne non club formateur de l'arbitre (21/07).

La commission prend note du courrier du club de l'ETS Ormoy-Duvy sur la situation de M. Van Eenoo Antony, le président de la commission a répondu (09/09).

2-) Demande de Mutation de la compétence de la Commission du statut de l'arbitrage du District de l'Oise :

- Dossiers recevables conformes à l'article 33.c :

- **Dossier BLANCHARD Benoît :** Club d'appartenance : FC Chiry-Ourscamp (club formateur) : Club mutation : US Pont L'Evêque

Avis favorable de la Commission. Monsieur BLANCHARD Benoît représentera le club du FC Chiry-Ourscamp, pour les saisons 2021/2022 & 2022/2023 au titre de club formateur. Monsieur BLANCHARD Benoît représentera le club de l'US Pont L'Evêque à partir de la saison 2023/2024.

- **Dossier DELCOURT Jordan :** Club d'appartenance : CS Chaumont o Club mutation : US St Germer de Fly

Avis favorable de la Commission. Monsieur DELCOURT Jordan ne représentera aucun club, pour les saisons 2021/2022 & 2022/2023. Monsieur DELCOURT Jordan représentera le club de l'US St Germer de Fly à partir de la saison 2023/2024.

- **Dossier LAOUINI Abdelmalik** : Club d'appartenance : US Andeville : Club mutation : AS Hénonville

Avis favorable de la Commission. Monsieur LAOUINI Abdelmalik ne représentera aucun club, pour les saisons 2021/2022 & 2022/2023. Monsieur LAOUINI Abdelmalik représentera le club de l'AS Hénonville à partir de la saison 2023/2024.

- **Dossier LEGENDRE David** : Club d'appartenance : AS Beaulieu-Ecuville (club formateur) : Club mutation : US Plessis-Brion

Avis favorable de la Commission. Monsieur LEGENDRE David représentera le club de l'US Plessis-Brion à partir de la saison 2021/2022.

- **Dossier NEVES CORREIA Agostinho** : Club d'appartenance : FC Compiègne portugais (club formateur) : Club mutation : US Plessis-Brion

Avis favorable de la Commission. Monsieur NEVES CORREIA Agostinho représentera le club du FC Compiègne Portugais, pour les saisons 2021/2022 & 2022/2023 au titre de club formateur. Monsieur NEVES CORREIA Agostinho représentera le club de l'US Plessis-Brion à partir de la saison 2023/2024.

3-) Renouvellement des licences arbitres

La Commission du statut de l'arbitrage prend connaissance des arbitres dont la licence n'a pas été renouvelée à la date du 31/08/2021, ces arbitres ne représenteront pas leur club au niveau du statut de l'arbitrage pour la saison 2021/2022.

Liste des arbitres et clubs concernés :

BAUGY-MONCHY HUMIERES US – M. PUTEAUX Florian
BEAUVAIS ST JUST DES MARAIS FC – MME GASPART Marine
BREUIL LE SEC US – M. BROUET Tristan
BRUNVILLERS LA MOTTE AS – M. ORLANDO DOMINGOS Kelly
BURY OC – M. BRASSART Raphaël
CANLY FC – M. ROGER Aubry
COMPIEGNE ES – M. RAYE Francis
CREIL ANTILLAIS – M. HIPPOLYTE Luc
CREPY EN VALOIS US – M. LASTENNET Jeanson
FORMERIE ES – M. CAMIER Grégory
FOUQUENIES US – MM. CLERY Christian et DORNET Gilles
FROISSY US – M. MAILLARD Olivier
GRANDVILLIERS AC – MME. FRIQUET Sophie
HERMES-BERTHECOURT AC – MM. COULBRANT Vincent et TITE Tony
LA NEUVILLE EN HEZ AS – M. GANCE Maxime
LASSIGNY US – M. LEGRAND Mehdi
LIEUVILLERS US – M. DUHANAJ Nikolla
MAREUIL SUR OURCQ AS – M. LEFEBVRE Mickaël
MOLIENS JS – M. BOULET Corentin
MONTCHEVREUIL AMS – M. DESUMEUR Christophe
MOUY US – M. ROBAS Vincent
MULTIEN AS – MME DUCHAUSSOY Marion
NANTEUIL US FC – M. VERGLAS Jérôme
NOYON FCJ – M. DHILLY Gautier
ORMOY DUVY ETS – M. PERREAU Valentin
PAILLART US – M. DEMETZ Raphaël
PLESSIS-BRION US – M. PINARD Aurélien
ROCHY-CONDE AS – M. MILANDU Antoine
ST AUBIN FONTAINETTES FC – M. AUGUSTE Thierry

ST CREPIN IBOUVILLERS USR – M. HAMON-MAIXANDEAU Yannick
TRICOT OS – M. TIRON Jacky
TRIE CHATEAU AMF – M. BLONDEAU Damien
VAL D'AUTOMNE ASC – M. DORCHIES Jean-Baptiste
VERBERIE US – MM. DAVIDOVICS Matthieu et SADI Oualid
VERNEUIL EN HALATTE AS – M. CARELLA Damien
WAVIGNIES ETSC – M. PIERRE Fabrice

4-) Clubs susceptibles d'être en infraction avec le statut de l'arbitrage

Les clubs suivants n'ont pas à la date du 31 août 2021 le nombre d'arbitre requis et sont passibles faute de régularisation de leur situation pour le 31 janvier 2022 des sanctions prévues aux articles 46 et 47 du Statut de l'Arbitrage.

ALLONNE AS – AUNEUIL AS – BAUGY-MONCHY HUMIERES US - BEAUVAIS USAP – BLARGIES RC – BRESLES US – BURY OC – COMPIEGNE ES – CREIL ANTILLAIS – ESCHE-FOSSEUSE FC – FEUQUIERES AS – FORMERIE ES - GAUDECHART US – GRANDVILLIERS AC - HENONVILLE AS – HERMES-BERTHECOURT AC – LA NEUVILLE EN HEZ AS - LA NEUVILLE ROY FC – LABOISSIERE AMJ - LES AGEUX FR – LIEUVILLERS US - MAREUIL SUR OURCQ AS – MONTLEVEQUE AJ - MONTMACQ AS – MOUY US – MULTIEN AS – NANTEUIL US FC - ONS EN BRAY AMS – ORMOY-DUVY ETS – ORRY LA CHAPELLE AS – PAILLART US –SACY ST MARTIN FC – SERIFONTAINE SPCC – ST GERMER DE FLY US – ST PAUL FC - ST REMY EN L'EAU AS – THIERS SUR THEVE ES – TILLE FC – TRIE CHATEAU AMF – VERBERIE US – WAVIGNIES ETSC

Dans le cadre de l'article 190 des RG de la F.F.F , les décisions de la Commission du Statut de l'Arbitrage peuvent être frappées d'appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de notification de la décision contestée tenant compte que si le dernier jour est un samedi, dimanche ou jour férié, le délai est prolongé jusqu'au dernier jour ouvrable.

Prochaine réunion : date à définir.

Le President, Jean-Luc BOURLAND

Le Secrétaire de séance, Nicolas ALLART



